

Direction des programmes publics

La Loi portant création de l'Institut lui donne pour mission "d'encourager des débats publics sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales "(au Canada)".

Pour susciter de tels débats, l'Institut a notamment publié un certain nombre de documents destinés aux profanes qui s'intéressent à la paix et à la sécurité internationales. On a estimé en effet qu'un nombre important de Canadiens se sentent concernés par les problèmes relevant du mandat de l'Institut mais qu'ils n'ont ni le temps ni les compétences voulues pour lire de longs articles savants. L'Institut a donc créé diverses publications ou est sur le point de les faire paraître.

L'Institut a ainsi diffusé des *Exposés* d'environ 5 000 mots sur les sujets suivants :

- 1) L'Initiative de défense stratégique : qu'en pense le Canada ?
- 2) Un gel nucléaire ?
- 3) L'hiver nucléaire.
- 4) La non-prolifération des armes nucléaires.

Ces exposés présentent surtout des données factuelles et ils ont pour but de fournir au lecteur des informations générales sur certaines questions. Une deuxième série de documents intitulés *Opinions* est en cours de préparation : il s'agit d'articles de même longueur que les *Exposés* mais plus analytiques que ces derniers. Le premier, paru en mars, avait pour titre "Les relations Est-Ouest : valeurs, intérêts et perceptions".

En février 1986, l'Institut a publié le bulletin *En bref* et il en a fait parvenir un exemplaire à environ 3 000 destinataires. Ce numéro décrivait les travaux accomplis par l'Institut entre avril et décembre 1985.

Au 31 mars 1986, l'Institut avait achevé de mettre au point une bonne partie de ses plans concernant le premier numéro d'un magazine trimestriel intitulé *Paix et sécurité*, dont la parution était prévue pour la mi-avril. Cette revue sera bilingue, les versions française et anglaise étant regroupées dans un même ouvrage. Pour commencer, elle comptera de 12 à 16 pages tant en anglais qu'en français. Elle a pour objet de fournir au lecteur profane, sous une présentation attrayante, des informations fiables. Elle comprendra des articles écrits sur commande à propos de thèmes précis, plus un certain nombre de rubriques régulières telles que "En direct de la colline parlementaire", "Condensé sur la limitation des armements", "Nouvelles de l'Institut" et "Bibliographie".

L'Institut a effectué des travaux préliminaires concernant la publication de fiches d'information

sur des sujets particuliers. De nombreuses personnes, notamment des enseignants, ont fait savoir que ce genre de documentation leur serait utile. L'Institut envoie ses publications à tout particulier ou groupe qui en fait la demande.

Le personnel de l'Institut s'est efforcé de favoriser des échanges de vues entre des parlementaires, des personnalités politiques et des représentants des médias, notamment en organisant des réunions et des colloques à leur intention. Il a en outre répondu à des demandes de renseignements formulées par des journalistes.

Au cours du printemps et de l'été 1985, l'Institut a beaucoup consulté les groupes de Canadiens s'intéressant à un ou plusieurs aspects de son mandat (la limitation des armements, le désarmement, la défense et le règlement des conflits) pour connaître leurs vues sur ses lignes directrices et ses programmes.

Pendant l'automne et l'hiver, l'Institut a élargi ce processus de consultation en envoyant ses représentants à diverses manifestations (conférences, colloques, etc.) dans tout le pays ; c'est ainsi qu'il a pu exposer la teneur de son mandat et les moyens envisagés pour le mettre en oeuvre, et continuer de recueillir des opinions sur les questions concernant la paix et la sécurité.

Pour susciter des débats publics, l'Institut attribue en outre des subventions à des organismes non gouvernementaux, à des groupes de pression et à des particuliers pour les aider dans leur travail. Au cours de l'année, l'Institut a reçu 164 demandes et il a accordé des fonds aux auteurs de 83 d'entre elles.

Ainsi qu'on l'a mentionné plus haut, l'Institut a jugé que, pour sa première année de fonctionnement, il se devait de consulter l'ensemble des Canadiens pour savoir ce dont ils manquaient et pour quelles activités ils avaient besoin d'aide. Il a donc défini des critères souples permettant de répondre aux attentes du public. L'Institut a accordé des subventions relativement limitées à un grand nombre de candidats. Le conseil d'administration a décidé en mars 1986 de modifier cette stratégie et de réaliser plutôt des projets en collaboration avec un certain nombre d'organismes nationaux. En conséquence, l'Institut attribuera à l'avenir des subventions plus importantes pour la mise en oeuvre de projets moins nombreux dans lesquels il a des intérêts, tout en conservant une certaine part du budget de l'année financière 1986-1987 pour des subventions plus petites et ponctuelles.

Les diagrammes de la figure 2 à la page 8, présentent la ventilation des subventions par type de projets, par langue et par catégorie de bénéficiaires.

Le lecteur trouvera à l'annexe II du présent rapport la liste des subventions accordées.